

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mars 2018

OBJET :

**Tarifs relatifs à la vente de monuments
et de caveaux funéraires**

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°8

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis plusieurs années, la Ville d'Essey-lès-Nancy a entrepris, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), de lancer des procédures de reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon.

La circulaire ministérielle n°93-28 du 28 janvier 1993 mentionne que les monuments et signes funéraires installés sur les concessions à l'état d'abandon appartiennent au domaine privé de la commune et que celle-ci peut en disposer comme bon lui semble. Il en est de même pour les concessions parvenues à expiration pour lesquelles le concessionnaire n'a pas exercé son droit au renouvellement dans les deux années suivant cette expiration.

Par ailleurs, la commune a été récemment sollicitée pour l'acquisition de trois concessions situées dans l'allée B de l'ancien cimetière comprenant également des caveaux de trois places et des monuments funéraires installés. De plus, la vente de caveaux et de monuments d'occasion peut s'avérer moins coûteuse pour une famille endeuillée susceptible de rencontrer des difficultés financières pour pourvoir aux obsèques de leurs proches. Enfin, les marbriers sont susceptibles d'être intéressés par l'achat de monuments d'occasion.

Compte tenu du contexte précité et de la fluctuation des ventes en fonction de la nature des matériaux, le Conseil municipal peut instituer des tarifs pour la vente de caveaux et de monuments d'occasion comme suit :

Nature	Quantité	Tarif
Elément de monument en pierre naturelle destiné à être recyclé en matériaux de construction	le m ³	300 €
Elément façonné ou en pierre naturelle destiné à être réutilisé comme monument funéraire	le m ³	700 €
Elément façonné en granit destiné à être réutilisé comme monument funéraire	le m ³	1100 €
Croix en pierre ou en fonte d'une hauteur inférieure à 50 cm	l'élément	50 €
Croix en pierre ou en fonte d'une hauteur supérieure à 50 cm	l'élément	90 €
Caveau d'occasion	1 place	350 €
Caveau d'occasion	2 places	500 €
Caveau d'occasion	3 places	630 €
Caveau d'occasion	4 places	750 €
Cavurne cinéraire d'occasion	l'unité	300 €
Monument cinéraire d'occasion	l'unité	350 €

Ces tarifs s'appliquent aux éléments de monuments disponibles dans les cimetières de la Ville. Ils sont à prendre sur place, les prestations de démontage, de chargement et de transport étant à la charge de l'acquéreur.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme-Travaux-Voirie », réunie le 13 mars 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la vente de monuments et de caveaux à des entrepreneurs ou à des particuliers,
- d'approuver la vente de monuments et de caveaux sur la base des tarifs proposés ci-dessus en tenant compte de l'état du monument et de sa composition.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 29 mars 2018.

Pour Extrait


Michel BREUILLE,
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	16 mars 2018
- Convocation distribuée le :	16 mars 2018
- Affichage du compte-rendu le :	30 mars 2018
- Affichage du procès-verbal le :	20 avril 2018

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoint.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à MME DOLATA
- MME POYDENOT à M. CAUSERO
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU
- MME CLAIR à MME SAGET

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DOLATA

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire